

Loir-et-Cher patrimoine

Et comment feront les moulins pour tourner ?

L'Association pour la sauvegarde des moulins à eau a écrit au préfet pour dénoncer les menaces qui pèsent sur les retenues d'eau.



Selon la circulaire, les seuils seraient responsables de retenir les sédiments, de concentrer les pollutions et d'empêcher les poissons de circuler.

Motif de la colère des propriétaires de moulins, la destruction des petits barrages et des seuils qui pourra être décidée suite à la circulaire ministérielle du 25 janvier 2010 « relative à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau ».

Les seuils seraient responsables de retenir les sédiments, de concentrer les pollutions et d'empêcher les poissons de circuler.

C'est ce que conteste vigoureusement l'association qui remet en cause le classement des rivières, actuellement en cours, dont dépendra la destruction ou non des ouvrages. Le président André Lacour dénonce : « *Il est reconnu que les pollutions chimiques, agricoles, industrielles et humaines sont à l'origine du mauvais état écologique des cours d'eau. Leur morphologie a été modifiée depuis l'origine de nos civilisations et est stabilisée depuis des siècles. Pourquoi, alors, baser leur classement sur ce seul paramètre ?* » Il souligne qu'il faudrait s'attaquer aux causes de la pollution et non aux moulins qui n'ont jamais empêché les poissons de circuler.

Un dossier technique accompagne la lettre et signale une liste de 1.430 ouvrages concernés dans le bassin Loire-Bretagne. Jean-Pierre Rabier, vice-président, y développe longuement les arguments de l'association. « *Sans retenues, il n'y aurait plus de moulins, les dégâts au patrimoine seraient irréversibles, les activités touristiques supprimées ! Il y aurait des risques d'assèchement des rives avec des conséquences désastreuses pour les bâtiments ! Sans retenues, ce serait la fin de l'énergie*

hydroélectrique encouragée par ailleurs ! » Il ajoute : « Il faudrait écouter les pêcheurs, ils ont remarqué que la disparition de la truite dans le Loir coïncidait avec le drainage de la Beauce et que les silures et les cormorans font plus de dégâts dans la faune piscicole que les ouvrages ou les roues des moulins ».

Un moratoire est demandé au préfet afin que soient instruites posément toutes ces questions.

Cette lettre a également été adressée aux principaux élus et aux responsables administratifs concernés.

Cor. NR : Bernard Fauquembergue

www.moulinsaeau-41.org